

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/12/2011

Date de la convocation:

18/11/2011

Date d'affichage:

21/11/2011

L' an 2011 et le 5 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 56

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, HOCH Georges, LIEHN Gilbert MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, WALTER Gérard, WEHRUNG Freddy,

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 093.2011

Vote : A la majorité

Pour : 52

Contre : 1

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

093.2011 : ZAC Willenbach : desserte en fibre optique, demande de subventions.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la volonté de la communauté de communes de favoriser le déploiement du très haut débit sur ses zones d'activités,

Considérant la volonté de desservir la ZA de Willenbach en très haut débit, par la mise en place préalable d'installations de génie civil pour des réseaux de communication électroniques,

Considérant les travaux de pose de fourreaux déjà réalisés sur une section d'environ 500 m en parallèle aux travaux de réfection de la rue du Willenbach, et les travaux de pose de fourreaux restant à effectuer sur une longueur d'environ 3000 m,

Considérant le programme européen FEDER, de cofinancement de travaux de développement du très haut débit,

Vu l'avis du bureau du 14.11.2011,

Entendu l'exposé du président M J-M HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

De demander au président de finaliser la pose d'installations de génie civil pour des réseaux de communication électroniques, permettant de desservir la zone d'activités de Willenbach en très haut débit,

De valider le plan de financement de l'opération pour un montant estimatif de 120000 € (dont 18525 € HT déjà réalisés),

De demander au président de déposer une demande d'aide pour la desserte de la ZA de Willenbach auprès de l'Union Européenne, au titre du programme FEDER.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/12/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

